

<b>Arrêté validant la votation cantonale du 19 juin 2011</b>
--

**Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,**

vu les résultats de la votation cantonale du 19 juin 2011;  
vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984;  
sur la proposition de sa présidente,

*arrête:*

**Article premier** La votation cantonale du 19 juin 2011 sur:

1. la loi du 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant modification de la loi sur les contributions directes (LCdir) (imposition des personnes morales);
2. l'initiative législative populaire cantonale « Pour un nombre approprié de structures d'accueil de qualité » et le contre-projet du Grand Conseil sous forme d'une loi sur l'accueil des enfants (LAE),

est validée.

**Art. 2** Le présent arrêté sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 6 juillet 2011

Au nom du Conseil d'Etat:

*La présidente,*  
G. ORY

*La chancelière,*  
S. DESPLAND